Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

ID: 030-213000284-20220330-2022\_03\_056-AR

## Ville de Bagnols-sur-Cèze Département du Gard - Arrondissement de Nîmes

Délibération n° 2022-03-056 du Conseil municipal Séance du 30 mars 2022

\*\*\*\*\*

Date d'envoi des convocations et de l'Ordre du jour du Conseil municipal : 24 mars 2022 Nombre de Conseillers municipaux : 33 Nombre de Conseillers municipaux présents : 24 Nombre de Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : 9 Nombre de Conseillers municipaux absents : 0

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars à 18 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle – rue Racine sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Michèle FOND-THURIAL, Michel CEGIELSKI, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Monique GRAZIANO-BAYLE, Philippe BERTHOMIEU, Justine ROUQUAIROL, Anthony CELLIER, Christian SUAU, Carine BOISSEL, Nicole SAGE, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Marilyne FOURNIER, Alain POMMIER, Olivier WIRY, Jean-Louis MORELLI, Léopoldina MARQUES-ROUX, Thierry VINCENT

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration: Sandrine ANGLEZAN procuration à J C REY, Laurence SALINAS-MARTINEZ procuration à C. BAUME, Raymond MASSE procuration à M. CEGIELSKI, Mourad ABADLI procuration à P. BERHOMIEU, Sylvain HILLE procuration à C. MUCCIO, Fatiha EL KHOTRI procuration à C. BOISSEL, Corine MARTIN procuration à A.POMMIER, Pascale BORDES procuration à J-L. MORELLI, Audrey BLANCHER procuration à T. VINCENT

Conseillers municipaux absents : aucun

Secrétaire de séance : Jean Christian REY

Envoyé en préfecture le 05/04/2022

Reçu en préfecture le 05/04/2022

Affiché le

ID: 030-213000284-20220330-2022\_03\_056-AR

## Objet : Cession de l'immeuble sis 2 Rue du Cinquantenaire de la Libération - Parcelle BD 606

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis du Pôle d'Evaluation Domaniale en date du 22 décembre 2021,

Vu l'offre d'achat en date du 16 novembre 2021,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Urbanisme, Travaux et Environnement du 23 mars 2022,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité – 3 abstentions (O. WIRY, T. VINCENT, A. BLANCHER procuration à T. VINCENT)

- de vendre à la SARL CAROL IMMOBILIER, représentée par M. Patrick CAROL, ou à toute société se substituant, l'immeuble sis 2 Rue du Cinquantenaire de la Libération sur la parcelle cadastrée BD 606, d'une superficie de 635 m², au prix de vente de 270.000 € net vendeur,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme, à signer les actes à intervenir et tous documents se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 30 mars 2022.

Acte rendu exécutoire Après dépôt électronique en Préfecture

Le 05 avril 2022 et publié le 05 avril 2022 Le Maire Jean-Yves CHAPELET